

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Présents : Tous les Conseillers sauf Madame Laurence GAMBIER, Messieurs Patrice HERMANT, Jean-Paul PETIT et David GUILLEZ excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Délibérations :

• Avis sur le projet de méthanisation

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal, que 8 agriculteurs de notre territoire dont 1 résidant à Cottenchy, 3 à Estrées sur Noye et 4 dans les villages du territoire de la CCALN vont faire la présentation d'un projet de transition énergétique via le procédé de méthanisation. Un permis de construire sera déposé en mairie puisqu'il doit être implanté sur notre territoire, à son extrémité, proche de la commune d'Estrées sur Noye.

Comme les porteurs du projet vont l'expliquer, la méthanisation permet de transformer des déchets organiques et naturels en biogaz, une énergie produite localement contrairement au gaz fossile importé.

En complément de la présentation orale qui va vous être faite, un livret explicatif réalisé par les agriculteurs porteurs du projet, qui sera distribué à nos habitants, vous permettra de comprendre l'ensemble des tenants et aboutissants du projet ainsi que le fonctionnement de la méthanisation.

Les membres du Conseil Municipal, pourront, suite à cette présentation se faire leur propre opinion, peser les avantages et les inconvénients et ils pourront ensuite en débattre.

La position qui sera prise par la majorité du Conseil Municipal ne sera qu'un avis que nous présenterons en information à nos concitoyens.

Dans le cas présent, ceci se trouve dans le cadre d'une autorisation simplifiée. Il n'y a pas d'enquête publique mais seulement une consultation.

Madame le Maire, demande à Monsieur NOWAK de ne pas participer au vote et de sortir lors de la délibération.

Les remarques qui ont été émises :

- Bon projet, dans un souci d'écologie
- Porté par des agriculteurs provenant en majorité de grandes exploitations

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sont par :

9 voix Pour, 0 abstention, 0 voix Contre

favorables au projet de transition énergétique via le procédé de méthanisation tel qu'il nous a été présenté ce jour.

- **Acte de vente d'un terrain par la région à la commune**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acter la vente du chemin aménagé pour rejoindre le chemin du marais communal à la départementale via le bois Magneux, pour laquelle il a été établi une division parcellaire. Il s'agit de la parcelle B 141, issue de la division de la parcelle B 130.

Pour cela, Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le document préparé par la région qui vaut acte notarié.

Rappel de la surface 323 m², prix évalué par les domaines : 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle B 141 entre la région et la commune.

- **Renouvellement du bail du logement de fonction**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler, dans les mêmes conditions, le bail de location du logement de fonction pour une période de trois années entières et consécutives à compter du 1^{er} septembre 2019 pour se terminer le 31 août 2022.

- **Décision modificative N°1**

Mouvements de crédits en section investissement, dépenses concernant les travaux d'éclairage public de séparation des réseaux :

- Diminution de crédits au compte 2158 (autres matériels et outillages) chapitre 21 pour 5 030 €
- Augmentation de crédits au compte 204132 (bâtiments et installations) chapitre 204 pour 5 030 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à effectuer un mouvement de crédit au budget primitif dans la section d'investissement du chapitre 21 au chapitre 204 pour un montant de 5 030 €



Le Maire, M.C MAILLART